

CONSEIL

Cent onzième session

RÉSOLUTION N° 1393

CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

Le Conseil,

Considérant les articles 6 et 9 de la Constitution,

1. *Décide* de tenir sa prochaine session ordinaire en novembre 2021 à Genève, sur convocation du Directeur général ;
 2. *Invite* le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à deux reprises au moins en 2021 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugera nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020, le Rapport annuel 2020, la révision du budget pour 2021, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2022 ainsi que les questions connexes, et afin d'examiner des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat.
-